

L'École doctorale **Lettres, Langues, Linguistique & Arts** (« 3LA » – ED 484), est commune aux universités de Lyon (Université Lumière Lyon 2, Université Jean-Moulin Lyon 3), de Saint-Étienne (Université Jean-Monnet) et à l'École normale supérieure de Lyon. Elle fait partie du *Collège doctoral de Lyon et Saint-Étienne*, créé au sein de la COMUE « Université de Lyon », et a pour mission de constituer le cadre de la formation à et par la recherche dans les quatre secteurs disciplinaires qu'elle regroupe.

Cette fédération scientifique et pédagogique lui confère spécificité, visibilité et force d'attraction importantes : s'appuyant sur les activités d'une *quinzaine d'équipes de recherche reconnues* (UMR et équipes d'accueil), regroupant les potentiels scientifiques et réseaux internationaux des quatre établissements, elle offre à *plus de 500 doctorant-es* un éventail de centres de recherche, de programmes, de directeur/trices de recherche apte à assurer dans les meilleures conditions l'encadrement de leurs travaux et la préparation de leur avenir professionnel.

Les équipes de recherche qui composent l'ED partagent, chacune avec ses spécificités disciplinaire, théorique et méthodologique, un champ d'interrogation susceptible de créer entre elles une synergie interdisciplinaire. Un accent particulier sera ainsi porté, au cours du contrat 2016-2022, sur le développement des *dimensions interdisciplinaires des recherches portant sur l'interculturalité* (études francophones et postcoloniales, études sur le genre, études sur les interactions et transferts culturels, etc.) et sur *l'internationalisation de la formation*.

Inscription et réinscription

L'inscription annuelle est **obligatoire** : elle doit être effectuée **avant le 15 octobre** de l'année universitaire et comporte les étapes suivantes :

Inscription ou réinscription administrative dans l'établissement par l'intermédiaire de la base de données doctorale SIGED (Système d'Information et de Gestion des Ecoles Doctorales)

- **Première inscription** : l'inscription en Doctorat est prononcée par le/la chef-fe d'établissement sur proposition du directeur de l'ED, après accord d'un-e *directeur/trice de recherche* ainsi que du/de la *responsable de l'unité de recherche* de rattachement, et examen, par la Commission doctorale, d'un dossier de candidature. Sauf dérogation exceptionnelle, l'obtention au minimum d'un *Master (ou diplôme équivalent) avec mention Bien* (dont 14/20 à la soutenance du mémoire) est requise pour s'inscrire en Doctorat. La première inscription s'accompagne de la signature de la Charte du Doctorat de l'Université de Lyon et d'une Convention de formation.
- **Réinscription en 2^e année** : de plein droit, sur présentation de la fiche-bilan annuelle de formation doctorale complétée et visée par le/la directeur/trice de recherche, sauf avis contraire du/de la directeur/trice de thèse ou cas de radiation prononcée par le directeur de l'ED.

- **Réinscription en 3^e année** : accordée, sur présentation de la fiche-bilan annuelle de formation doctorale complétée et visée par le/la directeur/trice de recherche, par le directeur de l'ED ou son adjoint·e pour l'établissement d'inscription, après avis du Comité de suivi individuel, sauf avis contraire du/de la directeur/trice de thèse ou cas de radiation prononcée par le directeur de l'ED.
- **Réinscription dérogatoire en 4^e année** : la demande comporte la fiche-bilan annuelle de formation doctorale complétée et visée par le/la directeur/trice de recherche, ainsi que les attestations ou dispenses reçues pour les modules de formation transversale suivis. La réinscription est accordée par le directeur de l'ED ou son adjoint·e pour l'établissement d'inscription, après avis du Comité de suivi individuel.
- **Réinscription dérogatoire à partir de la 5^e année** : la demande comporte la fiche-bilan annuelle de formation doctorale complétée et visée par le/la directeur/trice de recherche, les attestations ou dispenses reçues pour les modules de formation transversale suivis. Dans la fiche-bilan, la partie *demande de dérogation* doit être renseignée : elle inclut un avis motivé du/de la directeur/trice de recherche. La réinscription est accordée par le directeur de l'ED, après avis du Comité de suivi individuel et examen du dossier par la Commission doctorale.

Inscription pédagogique sur les listes de l'École doctorale

Elle doit **obligatoirement** être effectuée **chaque année en ligne sur le site de l'ED** dès réception de la carte d'étudiant·e : <http://3la.univ-lyon2.fr/> (rubrique : « S'enregistrer sur les listes de l'École doctorale »).

Attribution des contrats doctoraux

L'École doctorale procède annuellement à l'attribution des allocations de recherche. Par son site web et par une information adressée aux responsables des Masters concernés, elle assure la publicité de la procédure d'attribution.

Le jury est présidé par le directeur de l'ED et regroupe des représentant·es des équipes de recherche.

Les principaux contrats doctoraux sont de deux types :

- **Contrats doctoraux attribués par les établissements.** L'ED organise la sélection et le classement des candidat·es de chacun des établissements en deux temps : sélection sur dossier, puis audition des candidat·es retenu·es. Aucun thème de recherche n'est imposé.
- **Contrats doctoraux « fléchés » sur thématique prioritaire.** Contrats attribués à des unités de recherche de l'ED pour la réalisation d'une *thèse sur un sujet précis* (correspondant aux thématiques prioritaires de l'organisme attributeur). L'unité de recherche concernée est chargée de la sélection des dossiers ; le jury de l'ED intervient ensuite pour l'audition et le classement des candidat·es proposé·es.

Encadrement scientifique et pédagogique

Formation doctorale

Elle comporte deux volets :

- la formation disciplinaire, qui comprend, outre le suivi individuel sous la forme de séances de travail par an avec le/la directeur/trice de recherche, la participation à des *séminaires, conférences, journées d'étude et colloques* organisés par les unités de recherche de l'ED. Toutes les manifestations scientifiques organisées par ces unités sont accessibles de plein droit, quel que soit l'établissement d'inscription. Leur validation au titre de la formation dans la spécialité suppose néanmoins l'accord préalable du/de la directeur/trice de la thèse ;
- la formation transversale, prise en charge par l'ED et le Collège doctoral de l'Université de Lyon, qui couvre cinq domaines : modules de perfectionnement (TICE, bibliographie, recherche documentaire, rédaction) pour les besoins spécifiques de la recherche en Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines ; ouverture scientifique pluridisciplinaire ; préparation au métier d'enseignant-e pour les doctorant-es ayant des missions complémentaires d'enseignement ; préparation à l'insertion professionnelle ; langues.

Journées d'étude

L'École doctorale soutient ou organise deux types de journées d'étude :

- Journées, avec ouverture interdisciplinaire, organisées par les doctorant-es dans le cadre et sous la responsabilité d'une ou de plusieurs équipes de recherche ;
- Journées de l'ED sur un thème interdisciplinaire regroupant l'ensemble des quatre champs scientifiques de l'ED, intégralement préparée par un groupe de doctorant-es.

Association de doctorant-es

L'ED apporte un soutien logistique (mise à disposition de salles) et financier à deux associations.

L'association *Les Têtes chercheuses*, créée par et pour les doctorant-es de l'ED depuis novembre 2010,

- propose à ses adhérent-es des réunions mensuelles comportant systématiquement deux volets : le premier permet de soulever des questions d'ordre méthodologique ; le second fournit l'occasion à un-e jeune chercheur/euse d'exposer un aspect de sa recherche (un point problématique de son travail ; un article ou une communication à un colloque en préparation). Ces réunions accueillent régulièrement de jeunes docteur-es et des intervenant-es issu-es du monde professionnel ;
- élabore et diffuse la revue *Missile*, dotée d'un comité de lecture interne ;
- tient à jour un carnet Hypothèses (<http://teteschercheuses.hypotheses.org/>) qui présente ses activités ;
- organise, tous les deux ans et en alternance, un colloque international et des journées d'étude.

L'association *alt.516*, créée par les doctorant-es stéphanois-es en 2015-2016, organise également des rendez-vous mensuels sous la forme d'un atelier, pendant lequel tout-e doctorant-e peut prendre la parole pour présenter ses recherches et pour débattre de sa méthode avec les autres membres. Ce temps de rencontre peut, à la demande, être consacré à un problème d'ordre administratif ou méthodologique. Les travaux de recherche de l'association s'organisent également autour d'une thématique transversale et bi-annuelle : elle est discutée et étudiée lors de tables rondes, de séminaires réguliers et de journées d'étude. L'association soutient aussi les initiatives des doctorant-es membres telles que les journées d'étude ou les colloques qu'elles ou ils souhaitent organiser.

Aides financières

Aides accordées en co-financement avec l'unité de recherche de rattachement

- Participation aux *frais engagés pour la présentation d'une communication dans un colloque ou pour une mission de recherche* nécessaire à la préparation de la thèse ;
- Subvention pour l'organisation d'une *manifestation scientifique*.

Pour les doctorant-es étranger-es : prise en charge des *frais d'inscription dans un stage de perfectionnement linguistique en vue de la rédaction de leur thèse*.

Ouverture sur l'extérieur et coopération internationale

Soucieuse de favoriser l'ouverture sur l'extérieur, l'École doctorale met en place une procédure d'incitation individuelle consistant en

- l'octroi de subventions, après examen du dossier et sous réserve d'un co-financement par l'unité de recherche, pour contribuer aux frais engagés par la participation à des colloques à l'étranger (voir ci-dessus) ;
- la participation au dispositif d'aide financière mis en place dans les conventions de thèses en cotutelle internationale.

L'ED a aussi pour mission de prendre contact avec des universités ou structures de recherche étrangères afin de développer plusieurs partenariats privilégiés : elle s'appuie pour cela sur l'important réseau de conventions internationales déjà existant dans chacun des secteurs disciplinaires qu'elle fédère.

Aide à l'insertion professionnelle

La configuration de l'École doctorale est telle qu'un nombre significatif de ses doctorant-es exerce déjà une activité professionnelle publique ou privée. Sans négliger les besoins d'information et de conseil en vue d'une évolution ou d'une réorientation de cette activité, l'ED s'attache prioritairement à l'aide à l'insertion professionnelle des futur-es docteur-es non encore engagé-es dans un métier. À cette fin,

- elle s'associe à l'organisation d'ateliers, de modules de formation ou de manifestations organisés par le Collège doctoral de l'Université de Lyon, chargé plus particulièrement de cet aspect de la formation doctorale ;
- elle invite les doctorant-es à profiter des ressources d'aide à l'insertion professionnelle des établissements : permanences d'information sur les métiers et recherche de stages assurées par les « Missions stage ».

Le site de l'ED propose un annuaire des docteur-es périodiquement mis à jour et publie les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle des docteur-es réalisées par le Collège doctoral de l'Université de Lyon.

Organisation et fonctionnement

Équipe de direction

L'École doctorale est dirigée par une équipe comprenant, outre le directeur, les directeur/trices adjoint-es désigné-es par chacun des établissements.

Bureau

Outre les membres de l'équipe de direction, siègent dans le bureau la responsable des formations ainsi que la gestionnaire de scolarité de l'ED.

Le Bureau se réunit au moins quatre fois pendant l'année universitaire sous la présidence du directeur de l'ED : à la rentrée (septembre), à l'automne (novembre), au cours de l'hiver (février) et au printemps (mai). Il est notamment chargé de définir les orientations de la politique de l'ED, de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil et d'examiner les demandes de subvention pour l'organisation d'une manifestation scientifique.

Conseil

Le Conseil de l'ED compte **26 membres** ; conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 (art. 9), il comprend

- 14 représentant-es des enseignant-es-chercheur/euses des établissements et des unités de recherches ;
- 2 représentant-es des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens des établissements et des unités de recherches ;
- 5 représentant-es élu-es des doctorant-es ;
- 5 personnalités extérieures.

Le Conseil se réunit au moins trois fois pendant l'année universitaire sous la présidence du directeur de l'ED : à l'automne (novembre), au cours de l'hiver (février) et au printemps (mai). Il délibère sur toutes les questions relatives à la politique de l'ED selon l'ordre du jour élaboré au sein du Bureau.

Commission doctorale de suivi des thèses

Instaurée par le Conseil de l'ED en juin 2016, la Commission doctorale de suivi des thèses a pour missions de se prononcer, après examen des dossiers, sur toutes les demandes

- d'inscription en 1^{re} année ;
- de réinscription dérogatoire à partir de la 5^e année.

Elle s'assure ainsi de la bonne application de la politique d'admission en Doctorat et veille au suivi des cursus doctoraux longs.

Réunie sous la présidence du directeur de l'ED, elle est composée des membres du Bureau auxquels s'ajoutent un-e représentant-e de chacune des unités de recherche associées à l'ED.

Commission des formations

Instaurée par le Conseil de l'ED en juin 2016, la Commission des formations a pour mission de définir l'offre annuellement proposée aux doctorant-es au titre de la formation transversale. Elle procède à l'évaluation des formations dispensées au cours de l'année universitaire précédente et propose les modifications qu'elle juge nécessaires : suppression, redéfinition des objectifs pédagogiques, création.

L'examen de ses propositions est inscrit à l'ordre du jour du Conseil lors de sa réunion du printemps.

Réunie au moins une fois pendant l'année universitaire au mois de mai, à l'initiative du directeur de l'ED qui siège sans voix délibérative, elle est constituée de manière paritaire

- des 5 représentant-es des doctorant-es élu-es au Conseil de l'ED ;
- des 4 directeur/trices adjoint-es de l'ED pour chacun des établissements ainsi que de la responsable des formations.

Politique de communication (interne et externe)

Site web

Compte tenu du nombre et de la grande dispersion des doctorant-es dans les disciplines que regroupe l'École doctorale (en particulier de la proportion importante d'enseignant-es en poste et de doctorant-es résidant à l'étranger), le principal moyen de communication est constitué par le site web de l'ED (<http://3la.univ-lyon2.fr/>) qui propose, outre des informations générales (textes réglementaires, informations diverses, brèves d'actualité, etc.),

- une procédure d'inscription pédagogique en ligne sur les listes de l'ED ;
- deux bases de données à recherche multicritères : un annuaire des thèses soutenues et en cours (5 dernières années) au sein de l'ED, et un annuaire des directeur/trices de recherche, avec adresse électronique, détail des champs de recherche et possibilité de connaître le nombre des thèses encadrées (soutenues et en cours) ;
- la possibilité de télécharger divers documents administratifs et pédagogiques.

Rentrée solennelle

Organisée chaque année en janvier, la rentrée solennelle de l'École doctorale est l'occasion, notamment pour les doctorant-es en 1^{re} année, de prendre connaissance de l'organisation et du mode de fonctionnement de l'ED. Elle est aussi le lieu où se déroulent, le cas échéant, les élections des représentant-es des doctorant-es qui siègent dans le Conseil de l'ED.

Afin que cette réunion ne se limite pas à une présentation d'informations administratives, l'ED a pour tradition d'ouvrir sa rentrée solennelle par une conférence inaugurale d'une heure environ, prononcée par une personnalité dont les travaux sont en rapport avec le périmètre scientifique de l'ED, conférence suivie d'un moment d'échanges entre cette personnalité et les doctorant-es ainsi que les directeur/trices de recherche présent-es.

Courriels

Des courriels sont envoyés périodiquement à l'ensemble des doctorant-es pour les avertir de la mise au concours de dispositifs de financement ou de l'ouverture des inscriptions à des modules de formation.